



Strasbourg, le 27 février 2014,

## ÉLÉMENTS SUR LA POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE VIS À VIS DES RÉGIONS ULTRA-PÉRIPHÉRIQUES

### **1°/ SYNTHÈSE DU RAPPORT D'INITIATIVE DE LA COMMISSION RÉGI /** **Younous OMARJEE (GUE/FR) - adopté par le PE le mercredi 26 février 2014**

Ce rapport d'initiative insiste sur les nouvelles perspectives pour les RUP et propose **une démarche globale incluant politique régionale mais aussi l'ensemble des politiques de l'Union.** *"Le potentiel, les atouts, les ressources et l'expérience des RUP constituent une chance supplémentaire pour l'Union et les États membres de relever les défis auxquels ils sont confrontés en matière de mondialisation, de **capacité d'innovation**, de croissance, de cohésion sociale, de pressions démographiques, de changements climatiques, de prévention des risques majeurs de catastrophes naturelles, d'**énergie**, de **gestion durable des ressources naturelles** et de préservation de la biodiversité".*

**L'amélioration de l'accès des RUP aux différents programmes et fonds de l'Union se fait à court terme comme à long terme au bénéfice de l'ensemble de l'Union.** Et les RUP, parce qu'éloignées du continent européen, sont des vecteurs du rayonnement d'une Union européenne qui prend conscience de sa dimension mondiale et de son rôle dans un monde en transformation.

L'histoire des politiques unissant l'Union européenne et les Régions Ultrapériphériques s'est faite **jusqu'à ce jour** par la **mise en œuvre d'une politique centrale et essentielle de solidarité, via les instruments de la politique de cohésion et de soutien aux secteurs agricole et de la pêche.**

Par ce rapport il s'agit de proposer, par le dépassement des visions actuelles, parfois épuisées, **un renversement d'approche pour que les politiques d'investissement dans les RUP s'ouvrent à des champs nouveaux et permettent leur développement durable.** Cela doit nous obliger à sortir de l'enfermement des RUP dans les seules politiques régionales et agricoles pour les insérer au mieux et tirer le meilleur de l'ensemble des politiques européennes.

Le soutien de l'Union européenne à ses régions ultrapériphériques n'est pas la simple expression de la mise en œuvre d'une solidarité européenne, il est **un soutien au bénéfice même de l'ensemble de l'Union européenne dans la réalisation de ses propres objectifs en termes de croissance, de rayonnement dans le monde et de participation à la résolution des grands défis planétaires.**

Qu'il s'agisse du dialogue avec les pays ACP, de la lutte contre le changement climatique, de la sauvegarde de la biodiversité, de la protection des récifs coralliens, de la santé, du maintien des langues régionales, de la diversité culturelle, l'Union européenne n'en est que plus forte avec ses régions ultrapériphériques pour atteindre les objectifs visés par ces enjeux. Et les **régions des outremer espagnoles, portugaises et françaises portent en fait, en elles, les défis et les ambitions d'une Union ouverte et portée sur le monde, les océans, la recherche, l'environnement, l'excellence.**

Au moment où l'Union européenne traverse une crise qui fait craindre des mouvements de replis et de fermeture sur le monde, **il est impératif de sortir du prisme du « combien ça coûte » pour faire prévaloir la contribution essentielle de l'ultrapériphérie à l'ambition mondiale du continent européen.** C'est ce chemin-là, débarrassé de toute vision misérabiliste, que la Commission et l'Union européenne doivent aujourd'hui amorcer.

Force est pourtant de constater que trop souvent les RUP sont oubliées par ceux qui travaillent pour l'Union européenne et qui ont la charge de la représenter dans son entièreté. Il n'est pas rare de trouver sur le site de la Commission européenne et des agences qui lui sont liées des cartes dans lesquelles les RUP ont disparues, des documents techniques sur des régions composées de pays tiers comme la Caraïbe, l'Amérique Latine, l'Océan Indien, l'Afrique du nord-ouest dans lesquels il n'est même pas fait mention que l'Union européenne y est présente par ses RUP. **Trop souvent aussi, les RUP sont écartées presque volontairement des grands projets qui doivent amener l'Union à être structurellement et matériellement reliée entre elle et entre toutes ses parts. Trop souvent finit par s'ajouter à l'ultrapériphérie géographique, l'ultrapériphérique considération qui est accordée aux RUP par l'Union européenne.**

Si l'Union européenne est un projet qui se veut intégrateur, les RUP ne peuvent plus être mises sur le bord du chemin et considérées comme un handicap par ceux qui font l'Union européenne de demain.

**Si l'ultrapériphérie est un handicap pour les RUP, elle est l'exact inverse pour l'Union: elle est un atout.**

**L'article 349 TFUE reconnaît aux RUP les difficultés et les spécificités qui leurs sont propres, parce que ces difficultés et spécificités sont là, présentes, matérielles et réelles. Un traitement spécifique et adapté ne signifie pas lorsqu'il s'exerce à l'égard des RUP un traitement de faveur, car il est un traitement intégrateur, seul à même de permettre une intégration équilibrée et pleine des RUP à l'Union.** Vouloir intégrer les RUP sans considérer ce qui doit, pour elles, être adapté différemment, c'est dans le temps contribuer à renforcer durablement les handicaps qui naissent de leur situation ultrapériphérique vis-à-vis

du continent européen. C'est au final les exclure durablement de l'Union européenne. Si les régions de l'outremer européen se trouvent à l'ultrapériphérie du continent, le continent européen se trouve lui aussi à l'ultrapériphérie des régions de l'outremer européen.

**La Politique Agricole Commune, la Politique Commune des Pêches, le marché intérieur et les règles qui les définissent, doivent dans l'avenir parvenir sur certains aspects, et continuer sur d'autres aspects, à toujours mieux prendre en compte les spécificités géographiques, géo-économiques et climatiques qui sont celles des RUP.** Ce sans quoi, ni la PAC, ni la PCP, ni le marché intérieur ne pourront permettre aux RUP une intégration durable et harmonieuse à l'ensemble européen.

**La politique commerciale, la politique extérieure et la politique de développement de l'Union, ne peuvent plus, non plus, considérer l'outremer comme des régions d'importance moindre pour l'Union.** Les outremer sont un prolongement de l'Union dans le monde, leurs intérêts économiques ne peuvent sans cesse se trouver sacrifiés au profit de considérations continentales non seulement égoïstes, mais plus tragiquement dépourvues de toute vision géostratégique et géo-économique et dans lesquelles la matrice des RUP n'est ni prise en compte, ni intégrée. Pourtant, une corrélation étroite existe entre la prise de conscience de la dimension mondiale que l'Union peut jouer, et l'attention que l'Union confère à ses RUP et aux PTOM. L'oubli manifeste que l'Union porte à ses RUP et aux PTOM dans la plus grande partie de ses politiques extérieures (commerciales, maritimes, diplomatiques, et de développement) est un indicateur manifeste du sous-investissement par l'Union de sa propre dimension mondiale et internationale.

C'est donc en créant et permettant des **synergies entre les Fonds structurels pour les RUP et tous les autres fonds, stratégies et politiques de l'Union**, que ces perspectives pour l'Union et pour les RUP pourront être atteintes. C'est aussi par la **création de programmes et d'outils ad-hoc** qui permettront aux RUP de prendre la place et la dimension qui sont les leurs dans une Union européenne résolument ouverte sur le monde et consciente de sa géographie, de son histoire, de ses vecteurs de croissance et d'influence, que ses nouveaux défis communs pourront être relevés.

Si chacun peut s'accorder sur la vision stratégique qui peut être portée pour les RUP, il importe aujourd'hui de faire primer une approche pragmatique pour que dans toutes les politiques de l'Union, les contraintes, les obstacles, les verrous soient levés pour permettre la pleine participation des RUP à celles-ci.

**Le rapport invite la Commission à établir un groupe de contact entre les commissaires européens concernés, le groupe de travail interservices qui**



coordonne les politiques concernant les RUP et les députés élus des RUP au Parlement européen afin de faire le point sur les programmes prévus et/ou engagés pour les RUP.

**Le même rapport insiste aussi sur potentiel des RUP notamment en matière de développement des énergies renouvelables.**

La Commission doit promouvoir, en se basant sur de bons exemples et les résultats atteints par certaines régions ultrapériphériques dans le domaine des énergies renouvelables, des mesures visant à atteindre l'autonomie énergétique et rappelle à la Commission sa proposition de créer un programme spécifique dans le domaine de l'énergie destiné à réduire le coût de l'approvisionnement, des infrastructures et des services fournis dans les RUP afin d'encourager les politiques en matière d'énergie renouvelable.

**2°/ ÉTUDE DU PE SUR LA POLITIQUE RÉGIONALE ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE / juillet 2011**

[http://www.ipolnet.ep.parl.union.eu/ipolnet/webdav/site/myjahiasite/shared/poldep/regional\\_cohesion/pe460056\\_fr.pdf](http://www.ipolnet.ep.parl.union.eu/ipolnet/webdav/site/myjahiasite/shared/poldep/regional_cohesion/pe460056_fr.pdf)

Cette étude cite **plusieurs cas de réussite en Outre-mer français dans le domaine des énergies renouvelables avec une participation financière de l'UE:**

**-Réunion: Énergie solaire.** L'objectif de l'île est d'être entièrement autonome au niveau énergétique en 2025. Dans le cadre du FEDER des **modules photovoltaïques** ont été installés **sur des bâtiments industriels** et **10.000 chauffe-eaux solaires individuels** ont été distribués chaque année.

**-Guadeloupe: projet "le souffle de la Désirade".** Jusqu'en janvier 1993 la production d'électricité de l'île de la Désirade dépendait uniquement d'une centrale fonctionnant au diesel. Depuis lors un parc éolien a été installé dans l'île en cofinancement avec l'UE (les fonds européens couvrant un tiers du coût). Ce parc produit environ 80% de la consommation et, en période creuse, la Désirade injecte même du courant éolien en Guadeloupe. Cette réussite est un bon exemple de valorisation des conditions topographiques dans une RUP. L'électricité produite répond à la demande régionale et permet de réduire la consommation de combustibles fossiles, ce qui contribue évidemment à la lutte contre le changement climatique.

